

Mise à jour et résumé visant la recherche sur la gestion des maladies du bleuets sauvage, 2022

Titre de projet : Évaluation de produits pesticides utilisés dans la lutte contre les maladies du bleuets sauvage et inspections relatives aux taches causées par le champignon *Exobasidium* sur les fruits et les feuilles de bleuets sauvage au Nouveau-Brunswick

Numéro de projet : C1819-0181-Y5

Michael Tesfaendrias, spécialiste de la lutte intégrée contre les parasites – pathologie végétale, ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick (MAAPNB)

1. Inspections relatives aux taches causées par le champignon *Exobasidium* sur les fruits et les feuilles : Le MAAPNB a effectué des inspections en 2018 et en 2019 afin de déterminer l'étendue de la propagation de la maladie liée aux taches causées par le champignon *Exobasidium* sur les fruits et les feuilles des bleuets dans les bleuetières du Nouveau-Brunswick. L'inspection est terminée et les résultats ont été communiqués en 2018 et 2019.

2. Moisissure grise du bleuets sauvage : En 2022, un essai au champ a été effectué dans une bleuetière exploitée commercialement au Nouveau-Brunswick pour évaluer l'effet des produits de lutte biologique et de fongicides sur le contrôle de la moisissure grise du bleuets sauvage. L'essai a été mené dans le cadre d'un cycle d'une année de récolte de fruits dans le champ de bleuets sauvages, qui avait déjà été frappé par la moisissure grise. Les traitements étaient les suivants : parcelle non pulvérisée, Serifel, T-77, Switch, Inspire Super et Luna Tranquility. Durant la saison de croissance 2022, l'incidence de la moisissure grise a été faible dans la majorité des régions productrices de bleuets sauvages du Nouveau-Brunswick. En général, le temps était sec pendant la floraison et moins propice à l'infection par le champignon causant cette moisissure (*Botrytis*). Dans le cadre de l'essai, il n'y avait pas de différence importante sur le plan de l'incidence de la moisissure grise ou du rendement entre les parcelles de contrôle sur lesquelles des fongicides ou des produits de lutte biologique ont été pulvérisés et les parcelles de contrôle non pulvérisées.

3. Pourriture sclérotique du bleuets sauvage : À l'été 2022, un essai a été réalisé dans un champ de bleuets sauvages du Nouveau-Brunswick dans le but d'évaluer les effets de fongicides et de produits de lutte biologique sur le contrôle de la pourriture sclérotique. Les traitements étaient les suivants : parcelle non pulvérisée, Proline, Inspire Super, Tilt, Propulse et Serenade Opti. Au cours de la saison de croissance 2022, la pression exercée par la pourriture sclérotique a été modérée dans la majorité des régions productrices de bleuets sauvages du Nouveau-Brunswick. Les précipitations ont été minimales pendant les deux premières semaines de mai, il y a eu un peu de pluie plus tard au cours de ce mois, mais le mois de juin a été sec dans la majeure partie des régions productrices de bleuets. L'incidence de la pourriture sclérotique a été bien plus faible dans les parcelles traitées avec Proline que dans celles traitées avec Serenade Opti. Toutefois, à part Proline, il n'y a pas eu de différence marquée entre les parcelles traitées

avec Serenade Opti et d'autres fongicides et la parcelle non pulvérisée. Même si les différences ne sont pas considérables, dans les parcelles traitées avec Proline et Propulse, l'incidence de la pourriture sclérotique était relativement plus faible que dans la parcelle non pulvérisée. On a constaté un écart de rendement considérable entre les parcelles traitées avec Propulse et celles traitées avec Inspire Super. Autrement, il n'y a pas eu d'écart de rendement majeur entre les autres traitements. Les parcelles traitées avec Propulse ont donné un rendement relativement plus élevé, même s'il n'est pas bien différent de celui des autres traitements.

4. Lutte contre les maladies foliaires du bleuets sauvage. À l'été 2022, des essais au champ ont été faits durant le stade de germination à deux emplacements dans des champs de bleuets du Nouveau-Brunswick pour évaluer l'effet des fongicides dans la lutte contre les maladies foliaires du bleuets sauvage. Les traitements étaient les suivants : parcelle non pulvérisée, Proline, Bravo ZN, Cevya, Aprovia Top, Miravis Neo, Merivon et Propulse. Des fongicides ont été appliqués le 5 juin et le 15 juillet (à l'emplacement 1) et le 21 juin et le 18 juillet (à l'emplacement 2).

Pendant les premiers stades du développement des cultures, nous avons observé une incidence et une gravité allant de faibles à modérées de la tache foliaire causée par le champignon *Sphaerulina* (auparavant la tache septorienne) dans la plupart des régions productrices de bleuets sauvages du Nouveau-Brunswick. L'incidence de la maladie a progressé à mesure que la saison avançait. Les principales différences entre les traitements ont été observées pendant la deuxième période d'évaluation aux emplacements 1 et 2. Des différences marquées de l'incidence et de la gravité de la tache foliaire causée par *Sphaerulina* ou encore de l'incidence de la rouille ont été observées entre les traitements pendant la seconde évaluation réalisée après la deuxième application de fongicide aux deux emplacements. À l'emplacement 1, on a remarqué moins de tache foliaire causée par *Sphaerulina* dans les parcelles traitées avec Bravo, Cevya, Aprovia Top, Miravis Neo et Propulse que dans la parcelle non pulvérisée. Parallèlement, la gravité de la tache foliaire causée par *Sphaerulina* était plus faible dans les parcelles traitées avec Bravo, Cevya, Aprovia Top et Miravis Neo à l'emplacement 1. À l'emplacement 2, on a constaté moins de tache foliaire causée par *Sphaerulina* dans les parcelles traitées avec Aprovia Top, Miravis Neo, Merivon et Propulse. Cependant, la gravité de la tache foliaire causée par *Sphaerulina* était plus faible que dans la parcelle non pulvérisée uniquement dans les parcelles traitées avec Miravis Neo à l'emplacement 2. Comparativement aux trois dernières années, nous avons observé une incidence relativement plus élevée de la rouille des feuilles dans les parcelles d'essai aux emplacements 1 et 2. L'incidence de la rouille des feuilles était relativement plus élevée à l'emplacement 1 qu'à l'emplacement 2. À l'emplacement 1, l'incidence de la rouille des feuilles était plus faible dans les parcelles traitées avec Bravo, Merivon et Propulse que dans la parcelle non pulvérisée. Parallèlement, l'incidence de la rouille des feuilles était plus faible dans les parcelles traitées avec Aprovia Top, Miravis Neo ou Propulse que dans la parcelle non pulvérisée à l'emplacement 2. Il n'y avait pas de blanc ou de tache valdensinienne dans les parcelles non pulvérisées. On n'a observé aucune différence entre les traitements pour d'autres paramètres (longueur des tiges, rétention du feuillage, nombre de boutons de fleurs ou gravité de la rouille) pendant la première et la deuxième périodes d'évaluation aux deux emplacements. Les produits testés pendant les essais

étaient non toxiques pour les cultures. Néanmoins, nous avons observé une légère brûlure (toxicité) dans certaines des parcelles traitées avec Aprovia Top aux deux emplacements. Les fongicides Aprovia Top et Cevya ne sont pas homologués pour la pulvérisation sur les bleuets sauvages au Canada. Les produits Cevya et Aprovia Top sont tous deux homologués au Canada pour lutter contre plusieurs maladies foliaires de diverses cultures. Il serait bon d'envisager d'utiliser Aprovia Top et Cevya comme d'éventuels outils d'avenir pour gérer les maladies foliaires du bleuet sauvage.